

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 mars 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h52.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.3) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.7), M. Emile BRIOT (à partir du 0.3 et jusqu'au 7.2), Mme Claudine CAULET (à partir du 1.1.2), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.5), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 0.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.3), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (à partir du 1.1.1), Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 0.2) puis représentée par son suppléant M. Christophe DEMESMAY (à partir du 0.3) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.1) Mery-Vieille : M. Philippe PERNOT (à partir du 1.1.1) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 0.3) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : Besançon : S. BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noiron : M. Bernard MADOUX Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Thise : M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 0.3), J. GROSPELLIN (à partir du 1.1.6), S. JOLY (à partir du 0.3), M. LEMERCIER, D. POISSENOT, R. REBRAB, R. STHAL (à partir du 1.1.2), B. ASTRIC (à partir du 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), D. HUOT (à partir du 1.1.2), D. GAUTHEROT, A. JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), A. LORIGUET.

Mandataires : D. DARD, E. MAILLOT (à partir du 0.3), P. GONON (à partir du 1.1.6), C. LIME (à partir du 0.3), A. GHEZALI, N. BODIN, S. WANLIN, A. POULIN (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN (à partir du 0.3), B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CONTOZ (à partir du 1.1.2), G. ORY, P. ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1), F. TAILLARD.

Délibération n°2017/003635

Rapport n°6.4 - Programme de travail AudaB et renouvellement de la convention pluriannuelle

Programme de travail AudaB et renouvellement de la convention pluriannuelle

Rapporteur : Yves MAURICE, Conseiller communautaire délégué

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « AudaB »	Montant prévu au BP 2017 : 418 000 € Montant de l'opération : 418 000 €
Sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021	

Résumé :

Il est proposé de renouveler la convention pluriannuelle de financement et de partenariat 2017-2019 qui lie le Grand Besançon à l'AudaB et d'adopter les orientations de travail 2017-2019.

Le 18 janvier 2013 le Conseil Communautaire avait approuvé la convention pluriannuelle 2013-2016 de financement et de partenariat entre l'AudaB et le Grand Besançon dont l'objet vise à préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier du Grand Besançon, membre de l'association.

La nouvelle convention est arrêtée pour la période 2017-2019. Ce concours financier du Grand Besançon est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le Conseil d'Administration pour la durée de l'exercice. Ainsi, les orientations partenariales pluriannuelles 2017-2019 données pour le Grand Besançon sont les suivantes :

- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des projets de développement et de planification des territoires
- l'urbanisme et l'aménagement, adaptés et exemplaires, des communes et des intercommunalités
- l'animation de la connaissance, des méthodes, des compétences et des valeurs.

Pour l'année 2017 parmi les études réalisées par l'AudaB, plusieurs d'entre elles sont particulièrement importantes pour le Grand Besançon :

- le lancement du projet de territoire,
- l'accompagnement à la démarche d'évolution de l'urbanisme réglementaire d'agglomération (Plan Local d'Urbanisme intercommunal..),
- la mise en œuvre et l'animation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2013-2019 du Grand Besançon,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions du Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Par ailleurs l'AudaB intervient sur le suivi et la mise en œuvre du SCoT.

Pour 2017, le montant de la participation s'élève à 418 000 €. Pour les années 2018 à 2019, un avenant signé en début d'année avec l'approbation du programme de travail, fixe le montant du dernier acompte en cohérence avec le montant de la subvention décidée pour l'année en cours.

Mmes C. BARTHELET et M. DONEY et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN (2), P. CURIE, P. DUCHEZEAU, G. GALLIOT, P. GONON (2), Y. GUYEN, M. LOYAT, C. MAGNIN-FEYSOT et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- prend connaissance du programme de travail AudaB pour l'année 2017 et des orientations 2017-2019,
- se prononce favorablement sur la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2017-2019 entre le Grand Besançon et l'AudaB, prévoyant notamment le concours financier du Grand Besançon à hauteur de 418 000 € pour 2017,
- autorise le Président à signer la convention pluriannuelle 2017-2019.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 14

Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 AVR. 2017



Contrôle de légalité



**Convention pluriannuelle de financement et
de partenariat 2017-2019
entre le Grand Besançon et
l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de
Besançon Centre Franche-Comté**



La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Département du Doubs et l'Etat ont initié la création de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon sous forme d'association Loi 1901 afin de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

En sont membres : le Grand Besançon et ses 70 communes, le Département du Doubs, le syndicat mixte du SCOT de l'agglomération bisontine, les communautés de communes du Val Saint-Vitois, du Val de la Dame Blanche, des Rives de l'Ognon, l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté.

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon a pour vocation :

- d'être un espace de rencontre, de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain de l'agglomération de Besançon,
- de proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres,
- de mener des réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement,
- de mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques...).

Ces actions, études, observations, analyses, recherches ou réflexions sont menées en toute indépendance et dans l'intérêt commun de ses membres, dans l'esprit des articles L.101-1 et L. 101-2 du code de l'urbanisme qui disposent notamment que, le « *Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences. En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie.* ».

Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations partenariales et pluriannuelles du programme de travail pour une durée de 3 ans. Il arrête également une déclinaison annuelle de son programme de travail, pour la durée d'un exercice. Des contributions financières des membres de l'association sont sollicitées pour en permettre la réalisation.

C'est dans ces conditions qu'il convient que les règles présidant à l'allocation de la cotisation et de la subvention à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon par le Grand Besançon soient précisées.

Tel est l'objet de la présente convention

Entre :

Le Grand Besançon, dont le siège est à La City - 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON (25), représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 30 mars 2016,

Et :

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon, ci-après dénommée l'AudaB, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et l'article 48 de la loi n° 99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, modifiée par l'article 1^{er} de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dont le siège est situé à BESANCON (25) représentée par Madame Catherine BARTHELET, sa Présidente, agissant en vertu de l'Assemblée générale du 8 juillet 2014.

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier du Grand Besançon, membre de l'association. Ce concours est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le conseil d'administration pour la durée de l'exercice.

Les orientations partenariales pluriannuelles 2017-2019 sont les suivantes :

- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des projets de développement et de planification des territoires,
- l'urbanisme et l'aménagement, adaptés et exemplaires, des communes et des intercommunalités,
- l'animation de la connaissance, des méthodes, des compétences et des valeurs.

La présente convention précise les engagements réciproques des parties.

Le Grand Besançon participera à la définition détaillée et au suivi des études de l'AudaB, ainsi qu'aux missions d'animation et de contrôle de qualité des productions, en particulier pour les domaines qu'il jugera prioritaires et/ou qui correspondent directement à ses missions et compétences propres.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les années 2017 à 2019 inclus, et prendra effet à compter de sa signature.

Elle constitue le cadre des décisions pluriannuelles d'attribution des cotisations et des subventions par le Grand Besançon.

Article 3 - Montant de la cotisation

Il est rappelé que les charges de l'Agence d'urbanisme sont assumées par les membres de l'association grâce aux cotisations et subventions sollicitées auprès des membres sur la base du programme d'activités et d'actions, ce programme permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets d'aménagement et de développement urbain, économique et social de ses membres.

Le concours du Grand Besançon ainsi que les subventions et cotisations des autres collectivités et organismes contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'AudaB.

Au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution du programme partenarial d'activités, le Grand Besançon apporte son concours financier au fonctionnement de l'agence selon la répartition suivante :

- une cotisation calculée d'après le barème validé par le Conseil d'administration et établie selon un ratio par habitant de 1,10 €. La population étant connue au 1^{er} janvier de chaque année, le montant de la cotisation sera fixé par avenant chaque année,
- une subvention dont le montant vise à compléter la cotisation, à hauteur de la contribution totale attribuée.

Le concours financier du Grand Besançon pour 2017 est fixé à 418 000 €.

Un abondement de la subvention pourra être versé à l'AudaB pour les missions exceptionnelles inscrites au programme partenarial d'activités par amendement, et prévues à l'article 5.

Un avenant financier annuel précisera le montant du concours financier du Grand Besançon pour les années postérieures (2018 à 2019) en se basant notamment sur le programme de travail mentionné à l'article 4.

Article 4 - Programme de travail

Le programme partenarial d'activités, arrêté annuellement par le Conseil d'Administration, est élaboré en concertation par l'AudaB et ses membres.

Le Grand Besançon fait part de sa sollicitation précise préparée en concertation avec les services de l'AudaB.

Dans ce cadre, au moins 2 mois avant la fin de l'exercice précédent ou dans le mois suivant de la demande du Grand Besançon, l'AudaB fournira un rapport provisoire sur l'exécution du programme en cours, ainsi que les résultats provisoires du compte de résultat et de bilan de l'année correspondante.

Article 5 - Actions spécifiques

Des concours complémentaires à la cotisation annuelle pourront être versés à l'AudaB pour des actions spécifiques s'inscrivant dans le programme éventuellement amendé. Ces demandes de subventions devront être accompagnées d'une délibération spécifique du conseil d'administration de l'AudaB et devront être justifiées, notamment au regard du programme annuel.

Le Grand Besançon peut, en outre, confier, dans le cadre de ses compétences à l'AudaB et en dehors de son programme partenarial, des études ponctuelles rémunérées en tant que telles (crédits d'investissement), hors champ d'application de la présente convention.

Article 6 - Modalités de paiement

Le Grand Besançon procédera aux versements du concours financier en 4 acomptes sur demande expresse de l'AudaB, en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année. Le montant des acomptes sera fixé par l'avenant financier annuel.

Pour l'année 2017, chacun des 4 acomptes correspondra à un montant de 104 500 €. Pour les années portant sur la période de 2018 à 2019, les trois premiers acomptes seront identiques à l'année 2017 et le dernier acompte sera déterminé en fonction des précisions apportées dans l'avenant annuel.

Article 7 - Domiciliation des paiements

Sous réserve du respect par l'Agence d'urbanisme des obligations mentionnées à l'article 8, les cotisations du Grand Besançon seront versées selon les procédures comptables en vigueur. Le Grand Besançon se libérera des sommes dues par virement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon auprès de la Caisse d'Epargne (N° Compte : 12515 00100 08000003662 74).

Le comptable assignataire est le trésorier payeur général du département du Doubs à Besançon.

Article 8 - Obligations de l'AudaB

L'agence d'urbanisme s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme partenarial,
- fournir un compte rendu annuel d'exécution signé du Président un mois après l'assemblée générale et au plus tard 6 mois après la clôture comptable de l'exercice,
- fournir un compte rendu financier annuel de son programme dans les mêmes délais, précisant notamment le montant des fonds propres constatés en fin d'année,
- fournir un compte rendu d'exécution signé du Président correspondant à la durée de la convention dans un délai de 1 mois après l'assemblée générale qui suit le terme de la convention, au plus tard 6 mois après la clôture comptable du dernier exercice,
- garantir la communication aux services du Grand Besançon des études et des travaux réalisés par l'agence au titre de l'exécution de la présente convention,
- faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics (Chambre Régionale des comptes, Inspection Générale des Finances, tout organe de contrôle désigné par le ministère) et à répondre à toute demande d'information,

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et à fournir les comptes annuels approuvés dans les 6 mois de la clôture de l'exercice,
- faire procéder, dans le cadre des obligations légales auxquelles l'association est soumise, au contrôle par un (ou plusieurs) commissaires aux comptes. Elle s'engage à transmettre à l'administration au plus vite tout rapport produit par celui (ou ceux) ci,
- utiliser l'outil d'évaluation de l'activité de l'AudaB mis en place en 2011, afin d'apprécier, au cours de l'année, l'état de réalisation du programme de travail et les éventuels blocages néfastes à sa réalisation.

Article 9 - Contrôle d'utilisation de la cotisation

Concomitamment à la dernière demande de versement de la contribution annuelle, l'Agence d'urbanisme fournira au Grand Besançon un rapport provisoire sur l'exécution du programme ayant donné lieu au versement de la cotisation et de la subvention, ainsi que les résultats provisoires du compte de résultat et de bilan de l'année correspondante.

Article 10 - Avenants

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Article 11 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 12 – Résolution des litiges

En cas de litiges, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable au conflit. A défaut de conciliation, le Tribunal compétent sera le Tribunal de Besançon.

Fait à Besançon en 3 exemplaires, le

Pour l'AudaB,
La Présidente,

Catherine BARTHELET

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Validé en conseil d'administration du 14 février 2017
Présenté en assemblée générale du 22 mars 2017

Programme partenarial de travail



Les orientations 2017 – 2019 ...

- 1 | *L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des projets de développement et de planification des territoires*
- 2 | *L'urbanisme et l'aménagement, adaptés et exemplaires, des communes et des intercommunalités*
- 3 | *L'animation de la connaissance, des méthodes, des compétences et des valeurs*

SOMMAIRE

1 L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des projets de développement et de planification des territoires	
1.1 Le Grand Besançon	
1.A – La conduite du projet d'agglomération du Grand Besançon	4
1.A.1 – Le projet de territoire pour un programme d'actions et de développement d'agglomération	
1.A.2 – L'outil PLUi au service de l'évolution de l'urbanisme réglementaire d'agglomération	
1.A.3 – Le levier foncier, un outil à l'articulation des démarches stratégiques de territoire	
1.B – Les outils d'aide à l'organisation et à la dynamique d'agglomération du Grand Besançon	5
1.B.1 – La mise en œuvre et l'animation du programme local de l'habitat (PLH) du Grand Besançon	
a. Le suivi de la politique de l'habitat du Grand Besançon	
b. L'animation et l'observatoire du PLH	
c. L'accompagnement dans la mise en œuvre du PLH	
1.B.2 – La mise en œuvre du plan de déplacements urbains (PDU) du Grand Besançon	
a. Les ateliers de la mobilité	
b. L'action 11 du PDU – hiérarchisation des voies	
c. La construction d'un partenariat Région/Grand Besançon sur les mobilités	
d. La politique cyclable d'agglomération	
e. L'appui à la mise en œuvre de la nouvelle «enquête ménages déplacements» (EMD)	
1.B.3 – L'accompagnement à l'excellence paysagère, la performance énergétique et l'adaptation climatique du territoire grand bisontin	
a. La stratégie d'adaptation au changement climatique	
b. L'observatoire de la transition socio-écologique	
c. La charte paysagère d'agglomération	
1.C – L'évolution du SCoT de l'agglomération bisontine	6
1.2 Bourgogne Franche-Comté	
1.D – Les SCoT en territoire élargi	7
1.D.1 – La poursuite de l'élaboration du SCoT du Pays Horloger	
1.D.2 – L'étude des entrées de ville du Pays Horloger	
1.D.3 – Les missions d'assistance SCoT	
a. Le Pays Graylois	
b. Le Pays Lédonien	
c. Le Pays du Haut-Doubs	
1.E – Les réseaux d'agglomérations	8
1.E.1 – Le développement et le rayonnement du pôle métropolitain Centre Franche-Comté (PM CFC)	
1.E.2 – Les alliances et les projets partagés entre les grandes agglomérations	
1.F – Les projets stratégiques et de développement en territoire régional	8
1.F.1 – Les corridors de mobilité structurants pour de meilleurs connectivité et attractivité des villes-territoires de la Bourgogne-Franche-Comté	
a.1 Étude des dynamiques territoriales et des besoins de mobilité dans les corridors ferroviaires régionaux	
b. Appui à la définition d'un modèle régional de trafic (MRT)	
1.F.2 – L'accompagnement à l'aménagement et au développement du territoire en région Bourgogne Franche-Comté	
a. Le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDD)	
b. Le pôle régional d'appui aux territoires (PRAT)	

- 1.F.3 - L'analyse permanente et prospective des dynamiques territoriales et sociales des départements en territoire AudaB
- 1.F.4 - L'AudaB en action transfrontalière
 - a. a REQUEST
 - b. La valorisation de la proximité des partenaires de l'AudaB avec les espaces transfrontaliers

2 L'urbanisme et l'aménagement, adaptés et exemplaires, des communes et des intercommunalités

2.A - Les projets de reconversion et d'aménagement en secteurs urbains denses

-
- 10
- 2.A.1 - Contribution à l'élaboration du diagnostic du PLU de Besançon
 - 2.A.2 - L'évaluation de la consommation des espaces et de la capacité de densification à Besançon
 - 2.A.3 - L'étude de requalification des boulevards
 - 2.A.4 - Finalisation de l'étude de la mise en valeur de l'entrée de ville de Casamène
 - 2.A.5 - La restructuration de l'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) Alexis Marquiset

2.B - Les projets d'urbanisme et d'aménagement des communes et des intercommunalités en périphérie des agglomérations

-
- 11

3 L'animation de la connaissance, des méthodes, des compétences et des valeurs

3.A - Villes et territoires animés

-
- 12
- 3.A.1 - L'organisation et l'animation par l'agence d'un « rendez-vous de la prospective »
 - 3.A.2 - Le suivi et la communication des études de l'agence (le 30/30 notamment)
 - 3.A.3 - L'animation, la formation, le conseil et l'expertise permanente de l'AudaB
 - a. L'AudaB communicante
 - b. La politique foncière : comme clef du dynamisme des territoires francs-comtois
 - c. L'agence propose en continu sa vision expertise
 - d. L'animation du club FNAU « culture et patrimoine » avec l'agence de Bordeaux et l'animation d'un club FNAU « culture et patrimoine » décentralisé à Besançon
 - e. La création et l'animation d'un groupe de travail partenarial local « culture et patrimoine » et d'un organisme de valeurs en centre franc-comtois
 - f. La participation à la création d'un groupe FNAU transfrontalier et à la rédaction d'un point FNAU dédié

3.B - Villes et Territoires observés

-
- 13
- 3.B.1 - L'accompagnement dans la mise en place du réseau d'observatoire du Grand Besançon - Rê2Os -
 - 3.B.2 - L'observatoire de la mobilité du Grand Besançon
 - 3.B.3 - L'observatoire socio-urbain (OSU) de l'agglomération bisontine et l'analyse des besoins sociaux (ABS)
 - 3.B.4 - La politique de la ville : mise en place d'un outil évaluatif du contrat de ville de Besançon
 - 3.B.5 - L'observatoire régional de la politique de la ville (ORPV)
 - 3.B.6 - L'observation des effets scolaires
 - 3.B.7 - Le suivi de la zone franche urbaine (ZFU) de la ville de Besançon
 - 3.B.8 - L'observatoire départemental de l'habitat du Doubs (ODH)
 - 3.B.9 - L'Atlas du patrimoine (espaces de protection patrimoniale dans le département du Doubs)
 - 3.B.10 - L'implication de l'AudaB pour le marketing territorial de ses membres
 - a. Observ'agglo
 - b. Au niveau national

3.C - Villes et Territoires explorés

.....

Programme partenarial de travail 2017 - VERSION DU 7/03/2017

Agence d'urbanisme Besançon centre franc-comté 3 / 19

15

3.C.1 – Les analyses prospectives spécifiques

- a. La carte maîtresse de l'aire urbaine de Besançon
- b. Le réseau énergétique
- c. L'aire urbaine forum de sports
- d. L'université acteur économique du territoire

3.C.2 – Les études complémentaires ou hors programme de travail partenarial

3.D – Le système d'information territorial de l'Audab...

16

Le fonctionnement au quotidien de l'Audab...

17

1 – L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des projets de développement et de planification des territoires

Dans l'aire urbaine de Besançon...

1.A – La conduite du projet d'agglomération du Grand Besançon

1.A.1 – Le projet de territoire pour un programme d'actions et de développement d'agglomération

Engagé en 2015, le schéma d'aménagement avait pour ambition de revisiter la cohérence des politiques publiques en œuvre dans le territoire du Grand Besançon. Récemment, la loi Notre a eu pour double effet d'identifier Dijon comme capitale de la grande région constituée et de modifier les contours de l'agglomération bisontine. Le Grand Besançon souhaite désormais faire évoluer la mission initiale, dévolue au schéma d'aménagement, afin que le travail effectué puisse aboutir à l'expression d'un nouveau cap pour l'agglomération.

Il s'agit dorénavant de passer à l'étape suivante, à savoir l'élaboration d'un projet de territoire en poursuivant le travail réalisé suivant les 4 objectifs mis en avant par le schéma d'aménagement. De ce projet de territoire pourront découler les grandes orientations du PADD du futur PLUi.

L'AudaB sera au cœur d'un dispositif méthodologique, technique et politique pour conduire et produire auprès des services de l'agglomération bisontine. L'implication de l'AudaB sera importante, celle-ci a proposé une méthode assez conforme à ses expériences passées et aux méthodologies employées par d'autres agglomérations et métropoles.

1.A.2 – L'outil PLUi au service de l'évolution de l'urbanisme réglementaire d'agglomération

La communauté d'agglomération du Grand Besançon deviendra compétente en PLUi au 27 mars 2017, sauf expression d'une minorité de blocage. L'objectif du Grand Besançon est d'informer les élus et de leur permettre de s'exprimer à propos de cette nouvelle compétence.

Dans la perspective de la prise de compétence, plusieurs travaux seront menés pour anticiper l'élaboration du PLUi avec le recensement des études et des investigations auprès d'autres territoires ayant engagé une démarche de PLUi Habitat et/ou Déplacement.

Si le transfert de compétence « PLUi » est effectif au 27 mars 2017, l'objectif de l'année 2017 sera pour l'AudaB d'engager le diagnostic territorial du PLUi avec la volonté de le réaliser en coordination avec les études menées dans le cadre du PLU de Besançon et du SCoT de l'agglomération bisontine (emboîtement d'échelles). Ce travail est à envisager également en coordination avec les besoins de diagnostic pour les futurs PLH et PDU.

1.A.3 – Le levier foncier, un outil à l'articulation des démarches stratégiques de territoire

Le passage de la planification urbaine à l'urbanisme opérationnel reste une étape délicate sur le territoire du Grand Besançon. Des attentes ont été exprimées sur l'opérationnel lors des réflexions ayant trait au schéma d'aménagement ou lors des entretiens menés par l'AudaB fin 2016 pour l'évaluation à mi-parcours du PLH.

Le foncier constitue un facteur important pour lever du projet de développement résidentiel mais aussi agir sur les prix de sortie des logements, en amoindrissant la spéculation et la rétention foncière.

Afin de mieux appréhender et développer ce levier d'action, une étude spécifique approfondira la connaissance des gisements fonciers dans l'agglomération et identifiera les éventuels freins à l'opérationnel des zones à enjeux pour le développement résidentiel. Cette connaissance alimentera de façon transversale les travaux liés au projet de territoire, au PLUi et à la mise en œuvre du PLH.

1.B – Les outils d'aide à l'organisation et à la dynamique d'agglomération du Grand Besançon

1.B.1 – La mise en œuvre et l'animation du programme local de l'habitat (PLH) du Grand Besançon

a. La mise en œuvre globale de l'Habitat du Grand Besançon

- Finalisation de l'évaluation à mi-parcours du PLH et bilan de la délégation des aides à la pierre
L'AudaB a engagé des démarches évaluatives liées au PLH au dernier trimestre 2016. L'année 2017 sera consacrée à leur finalisation.
- Assistance pour le pilotage de la politique habitat
Après 3 années de mise en œuvre, le PLH est amené à adapter son contenu aux évolutions réglementaires, contextuelles et politiques. L'AudaB se tiendra à la disposition du Grand Besançon pour une bonne réalisation de ces démarches et rédactions.

b. L'animation et l'observatoire du PLH

Dans la poursuite des travaux engagés depuis plusieurs années, l'AudaB accompagne le Grand Besançon dans les animations du réseau d'acteurs et d'élus mises en place dans le cadre du PLH.

Afin de faire vivre la politique de l'habitat dans le Grand Besançon, l'agglomération s'appuie notamment sur les capacités d'animation et d'observation de l'AudaB.

c. L'act engagement dans la mise en œuvre du PLH

Le contenu de cette action sera défini selon les besoins identifiés pour 2017. Il pourrait s'agir au minimum d'un accompagnement concernant la conférence intercommunale du logement (CIL) / mise en place de la politique du logement.

1.B.2 – La mise en œuvre du plan de déplacements urbains (PDU) du Grand Besançon

a. Les enjeux de la mobilité

La mise en œuvre du PDU sur le territoire de l'agglomération nécessite une appréhension des problématiques et des actions possibles au sein des différents secteurs de l'agglomération. Le travail initié en 2015 devra se poursuivre dans les secteurs de l'agglomération pour faire émerger des projets, animer la mise en œuvre du PDU et poursuivre les objectifs fixés par ce dernier.

3 champs prioritaires ont été identifiés pour cette année :

- la redéfinition du réseau Ginko dans les communes
- les interconnexions Région/Ginko
- le développement d'une politique de covoiturage

Les deux nouveaux secteurs ayant intégré le Grand Besançon au 1^{er} janvier seront associés au plus vite à cette démarche.

b. Action 11 du PDU – hiérarchisation des voies

Poursuite de la mise en œuvre de l'action 11 du PDU portant sur les fonctions urbaines des voies et visant une nouvelle hiérarchisation du réseau viaire d'agglomération.

Cette étude est aujourd'hui à compléter avec la préfiguration du transfert de la compétence voirie, dans le cas d'un passage en communauté urbaine.

c. Le rôle de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans la mise en œuvre du PDU

Le contexte des compétences mobilités évolue.

Sur la base du travail portant sur la construction d'une stratégie ferroviaire et de la rencontre organisée entre les Vice-Présidents en charge des mobilités en 2016 (Grand Besançon, Région Bourgogne-Franche-Comté), une réflexion globale doit s'engager sur la formalisation d'un partenariat « mobilités » entre les deux collectivités.

Ce travail permettra d'alimenter également les futurs documents régionaux : schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) et schéma régional de l'intermodalité (SRI) dans leurs parties concernant la mobilité.

1.1.3 - L'objectif énergétique d'agglomération

L'objectif fort de développement de la pratique cyclable dans l'agglomération (POU 2015-2025) appelle plusieurs champs d'action. En effet, la construction d'une politique globale cyclable d'agglomération nécessite des besoins de planification stratégique, d'aménagement et d'infrastructures et de sensibilisation.

La planification avait été engagée dès 2005 avec la construction d'un premier schéma cyclable. Celui-ci est à refondre avec les données actuelles et le nouveau périmètre du Grand Besançon.

1.1.3.1 - L'appui à l'initiative en faveur de la nouvelle enquête ménages déplacements à l'essai

Dans la continuité des notes méthodologiques produites ces dernières années, l'agence assistera le Grand Besançon dans la mise en œuvre d'une nouvelle enquête ménages déplacements à l'automne 2017. Cette enquête devra être totalement comparable avec la précédente, réalisée en 2005, et pourra alimenter de nombreuses réflexions communautaires en cours (évaluation du tramway, mise en œuvre du PDU, projet de territoire, PLU...).

La détermination du périmètre et de la méthode seront les premières réflexions.

1.3.3 – L'accompagnement à l'excellence paysagère, la performance énergétique et l'adaptation climatique du territoire grand bisontin

1.3.3.1 - La stratégie d'adaptation au changement climatique

L'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique constitue l'un des volets du plan climat énergie territorial adopté en 2015 par le Grand Besançon.

Dans la continuité du travail d'ajustement de la démarche réalisé en 2016 entre le Grand Besançon, l'AudaB et l'ADEME, il s'agit pour l'année 2017 de mettre en place un travail d'animation et de co-construction de la stratégie avec les acteurs institutionnels du territoire.

1.3.3.2 - L'observatoire de la transition socio-écologique

L'introduction de nouveaux concepts de transition écologique ou de résilience des territoires appellent à une évolution des pratiques et des comportements des pouvoirs publics mais également des citoyens.

Ce projet de recherche-développement, porté par l'Université de Bourgogne-Franche-Comté et les laboratoires ThéMA et Chrono-Environnement notamment, entend ainsi étudier l'évolution des comportements des citoyens en matière de transition écologique mais également mettre à disposition des acteurs territoriaux des indicateurs dans différents domaines (économie, social, écologie), à travers une représentation cartographique.

Les résultats de l'observatoire ont été présentés fin 2016 à un panel d'acteurs territoriaux : Grand Besançon, Ville de Besançon, Sybart, Atmo Franche-Comté, ADEME Bourgogne-Franche-Comté.

Il s'agit à présent d'améliorer ce travail en le territorialisant (données de contexte) et en élargissant le travail d'enquête.

Dans cette optique, l'AudaB, forte de ses compétences en matière d'observation et de transition écologique des territoires, souhaite s'inscrire dans le développement d'un tel observatoire territorial.

1.3.3.3 - La charte paysagère d'agglomération

L'AudaB poursuivra, en 2017, l'accompagnement du Grand Besançon dans l'animation de la charte paysagère et la définition de projets de valorisation et de préservation des paysages. Le travail d'animation sera orienté vers le grand public à travers des sorties thématiques et pédagogiques sur le terrain.

1.C – L'évolution du SCoT de l'agglomération bisontine

Le SCoT de l'agglomération poursuit d'une part sa mise en œuvre auprès des territoires et d'autre part ses réflexions préalables à sa révision qui devrait intervenir fin 2017. Au-delà des missions auprès des communes dans le cadre de leur document d'urbanisme local (DUL), l'agence : finalisera le temps d'évaluation par une approche qualitative des effets du SCoT, procédera à une approche qualitative des déplacements, débutera les études « entrées de ville » et espaces de densification et de mutation en harmonie avec les démarches PLU Besançon/PLU Grand Besançon et co animera l'ensemble des instances par la présentation de ses travaux.

Fin d'année 2017, le SMSCoT bénéficiera alors de l'ensemble des études qui pourraient être anticipées afin de lancer la révision de son document, sous couvert que les projets sollicitant des prestataires extérieurs aient aboutis. Cette méthode d'anticipation lui permettra de réduire les temps dédiés à la révision afin de pouvoir disposer rapidement d'un nouveau document couvrant l'ensemble de son périmètre et répondant aux exigences déterminées par le code de l'urbanisme.

Par ailleurs, la refonte du code de l'urbanisme confère aujourd'hui à toutes les strates de l'aménagement du

territoire (commune, intercommunalité, SMSCoT) des devoirs communs qu'il convient d'organiser entre l'ensemble des collectivités afin de pouvoir disposer d'outils mutualisés et réaliser ainsi également des économies d'échelle. A ce titre, des convergences de programmes et de méthodes sont recherchées dès que possible entre les différentes attentes de nos partenaires.

En Bourgogne-Franche-Comté...

1.D - Les SCoT en territoire élargi

1.D.1 - La poursuite de l'élaboration du SCoT du Pays Horloger

L'année 2016 a été consacrée à la rédaction d'une première version du diagnostic du territoire et de l'état initial de l'environnement et à l'animation des réunions nécessaires au bon avancement du projet SCoT. L'AudaB a également été associée et participative aux réunions spécifiques à la création du parc naturel régional.

L'année 2017 permettra la poursuite des études et plus précisément la finalisation du diagnostic et la phase PADD.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) a confié à l'AudaB la réalisation de son mode d'occupation des sols (MOS), ce travail sera finalisé lors du premier trimestre 2017.

1.D.2 - L'étude des entrées de villes du Pays Horloger

Les études réalisées dans le cadre du projet de création du PNR Doubs Horloger ont révélé que les entrées de villes et villages sont des « points noirs » dans le paysage du Pays Horloger. Les enjeux de développement économique et urbanistique risquent d'accroître ce phénomène de détérioration et de perte d'identité du paysage local dans les années à venir.

Le PETR du Pays Horloger a donc fait appel à l'AudaB pour concevoir et réaliser, conjointement avec la CAUE du Doubs, une démarche sur 3 ans ayant comme objectif l'amélioration de la qualité des aménagements des entrées de villes et villages dans son territoire.

1.D.3 - Les missions d'assistance SCoT

4.1 Le Pays Graylois

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Graylois est engagé dans une procédure de SCoT. Le périmètre a été arrêté en décembre 2013 et les études ont été engagées en 2016.

Le PETR fait appel à l'AudaB en qualité de conseil et d'assistance pour toute la période d'élaboration du SCoT.

5.1 Le Pays Lédonien

En 2016, l'apport de l'AudaB auprès du Pays Lédonien a favorisé la relance et l'accélération de la révision du SCoT. Après la phase diagnostic, les élus vont dorénavant travailler à l'élaboration d'un projet de territoire (PADD). En raison du recrutement d'un nouveau chargé de mission SCoT au sein du Pays, la clarification des missions d'assistance de l'AudaB à ses côtés ne s'effectuera qu'au moment de sa prise de fonction attendue pour janvier 2017. Au minimum, l'AudaB l'assistera dans ses prises de fonctions lors du premier semestre et dans des finalisations et approfondissements nécessaires du diagnostic.

6.1 Le Pays de l'Ornain

Le pays du Haut-Doubs a sollicité une adhésion à l'AudaB au cours de l'année 2016. Actuellement en phase de diagnostic réalisé pour le moment en régie, le Pays fera appel à l'AudaB pour l'assister méthodologiquement : dans la phase diagnostic (analyse des productions du Pays, assistance sur le MOS et la trame verte et bleue (TVB), lecture du port à connaissance (PAC) et avis sur les attentes à prendre en compte, assistance lors de la passation de marchés) et du PADD.

1.E - Les réseaux d'agglomérations

1.E.1 – le développement et le rayonnement du pôle métropolitain Centre-Franche-Comté (PM-CFC)

En 2017, l'AudaB apportera à la gouvernance du pôle métropolitain Centre-Franche-Comté (PM-CFC) son expertise pour faire vivre la stratégie. Elle participera également à la dynamisation de l'animation générale, en particulier le groupe de travail « mobilité » :

- positionner le PM-CFC au sein de la grande région sur la thématique mobilité ;
- organiser un atelier d'échange de bonnes pratiques à destination du groupe MOTE (mobilité, organisation territoriale).

1.E.2 – Les alliances et les projets partagés entre les grandes agglomérations

Plus globalement, l'observation thématique ou territoriale comprend des missions diversifiées qui sont autant d'appuis pour la définition et le suivi des politiques publiques. Ainsi, la constitution de la région Bourgogne-Franche-Comté et la désignation d'une nouvelle capitale régionale invitent à identifier et accompagner, par exemple, les coopérations entre Dijon et Besançon au service du développement métropolitain de la nouvelle région. A cet effet, une observation des structures et des dynamiques spatiales dans les axes territoriaux des agglomérations identifiées, dont Besançon et Dijon pourraient faire partie, pourra être produite par l'AudaB avec le double objectif de construire une base d'information et d'aide à la connaissance et à la décision.

1.F – Les projets stratégiques et de développement en territoire régional

1.F.1 – Les corridors de mobilités structurants pour de meilleures connectivité et attractivité des villes-territoires de la Bourgogne-Franche-Comté

a. L'étude des dynamiques territoriales et des besoins de mobilité dans les corridors structurant les régions

En 2016, l'Agence a pu stabiliser une méthode d'observation des dynamiques territoriales au sein des corridors desservis par des axes ferroviaires régionaux. Elle propose de poursuivre, en 2017 et au-delà, ces travaux conjuguant diagnostic, analyse multi-échelle et prospective territoriale sur plusieurs corridors identifiés dans le cadre du CPER 2015-2020, selon les opportunités. Ces travaux permettront également à terme d'alimenter les futurs schémas régionaux portant sur l'aménagement du territoire et la mobilité (SRADDET, SRI...).

Sept périmètres d'étude ont été identifiés pour 2017 dont trois prioritaires : Besançon-Dijon, Chagny-Nevers (VFC64) et la ligne du Revirement.

b. L'expérience du Colige d'impact/indicateur régional de trafic

L'ancienne région Franche-Comté s'était dotée d'un modèle régional de trafic ayant la capacité d'analyser les générations de flux et pouvant alimenter les organismes de surveillance des impacts environnementaux et de la qualité de l'air sur son espace géographique. L'extension du périmètre régional soulève aujourd'hui la question de la mise à jour. Dans ce cadre, l'agence d'urbanisme apportera ses analyses et conseils pour la redéfinition de ce modèle : définition des besoins et des zones, données d'entrées et sorties attendues...

1.F.2 – L'accompagnement à l'aménagement et au développement du territoire en région Bourgogne-Franche-Comté

En partenariat avec les agences d'urbanisme de Sud-Bourgogne, Montbéliard et Belfort, l'AudaB poursuit ses travaux d'accompagnement et d'analyse territoriale en région Bourgogne-Franche-Comté.

a. Le soutien régional d'aménagement de réaménagement agricole et agricole des territoires (SRADDET)

Se nourrissant notamment des travaux issus des dynamiques territoriales engagées en 2016, la réflexion autour du futur SRADDET se poursuit en 2017. Les agences interviendront à différents niveaux :

- appui méthodologique aux travaux,
- contribution aux travaux de mise en perspective des études déjà existantes à l'échelle BFC et aux éléments des schémas régionaux pour alimenter le diagnostic,
- appui à l'animation des premiers événements du SRADDET : événements de lancement, 1ers ateliers régionaux, réunions SCOT.

b. Le rôle régional d'appui aux territoires (SRADDET)

Dans le cadre de l'animation auprès des territoires, les agences d'urbanisme poursuivront leurs contributions à l'organisation de temps d'information et/ou de sensibilisation destinés aux territoires francs-

cochinois et bourguignons.

En 2017, l'AudaB interviendra en accompagnement :

- de la Région dans l'information des agents de développement locaux (PRAT) ;
- de la DREAL dans la construction et l'animation des rencontres du Club PLUi territorialisé (dont deux sont d'ores et déjà prévues).

De manière générale, l'AudaB est impliquée dans les groupes de travail, en amont des événements, au sein des comités techniques pour la préparation et la rédaction des supports. Elle participe aussi à l'animation générale des événements ainsi que dans l'animation générale des temps forts/rencontres organisés chaque année.

1.3.3 – L'analyse permanente et prospective des dynamiques territoriales et sociales des Départements en territoire AudaB

Une nouvelle organisation territoriale s'est mise en place avec la promulgation de la loi NOTRe le 7 août 2015. A cette occasion, les départements notamment ont vu leurs compétences se renforcer en matière de solidarité sociale et territoriale. Plus particulièrement, l'article 96 de la loi NOTRe stipule que, sur chaque territoire départemental, « l'Etat et le Département élaborent conjointement, un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ». Etabli pour une durée de 6 ans, il conduira à l'élaboration d'un programme d'actions ainsi que de documents de communication.

L'AudaB a un rôle accompagnateur dans cette mission et apportera son appui aux services départementaux du Doubs.

1.3.4 – L'AudaB en action transfrontalière

a. « REQUEST »

L'AudaB mène une action en partenariat avec plusieurs partenaires suisses et rhônalpins dans la suite de projets européens précédemment nommés « Eco-obs » puis « squad ». L'objectif du projet Request est de développer et mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement et d'expertise pour les projets de rénovation et réhabilitation de quartiers existants (étude, chantier, exploitation) en intégrant les critères de durabilité.

Ce projet européen se décline sur les années 2016 à 2018. Localement, l'AudaB travaille à deux études sur les quartiers Battant à Besançon et sous montjoie à Maiche. Elle est également associée aux réflexions sur les quartiers des autres partenaires du projet en qualité d'expert sur les questions urbanisme et foncier.

b. La mobilisation de la communauté des partenaires de l'AudaB avec les centres d'expertise

L'AudaB est associée dans la mise en œuvre d'un second projet interreg : le projet Alpine Smart Transport and Urbanism Strategies - ASTUS porté par la région Bourgogne-Franche-Comté. Il s'agit à travers celui-ci d'appréhender les coûts globaux induits par l'étalement urbain, de développer des stratégies innovantes en matière de mobilité et de mettre en œuvre de nouvelles stratégies alternatives à l'automobile. Les modalités d'association effective de l'AudaB sur ce projet restent à déterminer au regard notamment de la réunion de lancement qui aura lieu à Lyon en février 2017 et des échanges en cours avec le service dédié aux coopérations de la région.

L'AudaB est également associée au projet interreg Arc-Ad porté par le laboratoire ThéMA notamment. Ce projet porte sur la planification et la nécessité de mise en réseau d'un dispositif d'aide à la décision sur la planification locale de l'espace transfrontalier jurassien.

2 – L'urbanisme et l'aménagement, adaptés et exemplaires, des communes et des intercommunalités

2.A - Les projets de reconversion et d'aménagement en secteurs urbains denses

L'agence propose à ses membres un accompagnement dans la définition des projets urbains structurants ou complexes. L'AudaB assure l'assistance et le conseil tout au long du processus, veillant à obtenir la validation technique et politique des étapes successives et à entretenir en continu le dialogue et la concertation avec les acteurs concernés, ce qui est essentiel pour construire des projets partagés dans le temps.

Différents degrés d'intervention sont possibles. Le rôle de l'agence d'urbanisme est défini au cas par cas, souvent site par site, selon les attentes de ses membres.

Nous distinguons principalement trois niveaux d'accompagnement pour lesquels l'AudaB peut aussi se voir confier un rôle d'animateur :

- *La réalisation d'études exploratoires et pré-opérationnelles*

L'AudaB réalise des études exploratoires, d'opportunité, de faisabilité et de programmation. Ce type d'études concerne des sites et secteurs ciblés (par les documents d'urbanisme notamment) ou pressentis pour des projets de reconversion ou de développement urbain. Ces études constituent des outils d'aide à la décision et contribuent à l'éclairage des problématiques, à l'approfondissement des stratégies et à la définition de la suite opérationnelle.

- *L'accompagnement des projets structurants en cours*

L'agence assure également l'accompagnement des projets en cours d'étude, avec les services concernés et le concours de prestataires extérieurs. Ce suivi comprend la participation active aux réunions de travail et comités techniques, et l'assistance aux comités de pilotage des projets auxquels elle a apporté une réflexion et une production préalable.

- *L'avis ou conseil ponctuel sur un projet d'aménagement ou une stratégie urbaine*

L'AudaB peut aussi être sollicitée ponctuellement pour participer aux processus de recrutement des bureaux d'études (rédaction de cahiers de charges techniques, analyse des offres, participation au comité technique d'analyse) ou apporter un avis technique vis-à-vis des suivis en cours ou rendus d'études (études stratégiques, pré-opérationnelles, ou de maîtrise d'œuvre).

2.A.1 – Contribution à l'élaboration du diagnostic du PLU de Besançon

La révision du PLU de Besançon a été prescrite en novembre 2015 afin d'intégrer les nouvelles attentes législatives relatives aux lois Grenelle (2009 et 2010) et à la loi ALUR (2014).

L'AudaB accompagne la ville de Besançon sur diverses thématiques à aborder dans le cadre du diagnostic du PLU. Ce diagnostic sera coordonné avec les études menées dans le cadre du PLUI du Grand Besançon (si transfert de compétences) et de la future révision du SCoT de l'agglomération bisontine.

2.A.2 – L'évaluation de la consommation des espaces et de la capacité de densification à Besançon

Le diagnostic du PLU de Besançon doit intégrer une *analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.* - (article L 151-4 du code de l'urbanisme).

L'AudaB réalisera une étude permettant d'évaluer la consommation foncière à l'œuvre au cours des 10 dernières années : surface consommée, qualification des espaces... en se basant notamment sur le MOS réalisé pour le compte du SCoT et en l'actualisant selon les données disponibles. Une analyse des potentialités de densification et de mutation dans le tissu urbain sera également engagée.

2.A.3 – L'étude de requalification des boulevards

Les boulevards de Besançon - dit des Présidents - est une coupure vraie évidente dans l'organisation urbaine de la ville. Ses fronts bâtis et abords sont peu qualitatifs et renvoient une image peu valorisante de la ville sur un axe enregistrant beaucoup de flux, y compris de transit. De plus, le profil de voie est très daté et correspond à une seule fonction d'écoulement des flux routiers. Les boulevards traversent et desservent de grandes séquences monofonctionnelles (habitat social, pavillonnaire, zones industrielles - ZI...).

Enfin, le PLU de Besançon est en cours de révision et offre l'opportunité de réinterroger ces espaces urbains.

Pour cela, l'agence mènera une étude portant sur l'insertion urbaine des boulevards de Besançon et les potentiels de requalification. Ce travail devra permettre d'identifier les champs du possible pour intégrer au futur PLU des orientations d'aménagement, des emplacements réservés, des destinations de zones cohérentes avec les capacités d'évolution des boulevards.

2.A.4 – Finalisation de l'étude concernant la mise en valeur de l'entrée de ville de Casamène

Le secteur de Casamène est marqué par la présence de friches industrielles, dont celle de l'ancien site GDF, et par le risque d'inondation (zone rouge du PPRI du Doubs Central). Actuellement les sites sont sous-occupés, non-aménagés et potentiellement pollués. Certains bâtiments sont en mauvais état de conservation. Le relief, la végétation et l'implantation des bâtiments ne favorisent pas la lisibilité du site, ni l'attractivité et la sécurité de cette entrée de ville du côté de la RD 683. Néanmoins, ce secteur a regagné depuis quelques années en attractivité et fréquentation grâce à l'aménagement de l'Euro véloroute 6 (côté Doubs).

Dans ce contexte, en 2016, la ville de Besançon a sollicité l'AudaB pour étudier la mise en valeur de cette entrée de ville. Ces études seront achevées début 2017.

2.A.5 – La restructuration de l'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) Alexis Marquiset

L'EHPAD Alexis Marquiset est implanté sur les communes de Mamirolle et de Saône. L'offre de cette maison de retraite ne semble plus répondre à la demande actuelle et la répartition de l'EHPAD sur deux sites engendre un surcoût. La restructuration des installations de l'établissement est donc un axe prioritaire du Projet d'Etablissement 2014-2018.

L'étude réalisée par l'AudaB entre 2013 et 2016 a permis aux membres du Conseil d'administration de l'établissement d'apprécier le potentiel d'évolution de chacun des sites de l'EHPAD. En connaissance de ses éléments, l'EHPAD a décidé d'explorer davantage les hypothèses pour le resserrement de la maison de retraite sur le site de Mamirolle.

Dans ce contexte, l'EHPAD Alexis Marquiset a sollicité l'AudaB pour continuer les études préalables à la mise en œuvre du projet de restructuration de son site de Mamirolle.

2.B – Les projets d'urbanisme et d'aménagement des communes et des intercommunalités en périphérie des agglomérations

Ce chapitre complète le précédent. L'agence est régulièrement sollicitée par les communes (en dehors de Besançon) ou les intercommunalités concernant des questions d'opportunité, de faisabilité ou de montages d'opérations :

- l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones,
- le renouvellement urbain,
- l'implantation d'équipements publics,
- les projets culturels ou patrimoniaux comme la mise en place d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP),
- l'avis ou le conseil ponctuel concernant un projet d'aménagement,
- la réalisation d'études d'opportunité, de faisabilité et de programmation.

Globalement, l'agence accompagne ainsi dans l'ensemble de son territoire d'action élargi, en tant qu'animateur ou assistant à maîtrise d'ouvrage, concernant les projets d'aménagement et des études diverses pour la mise en œuvre des politiques publiques des communes et des intercommunalités.

Ce temps particulier du projet, couplé ou non à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux, est l'occasion d'interroger la compatibilité des projets avec les principes du développement durable et d'assurer la mise en œuvre des orientations d'un SCoT le cas échéant.

Les référents territoriaux ou chefs de projet de l'AudaB prendront en compte les besoins et les attentes exprimés par les communes et formuleront la réponse appropriée.

3 – L'animation de la connaissance, des méthodes, des compétences et des valeurs

3.A – Villes et Territoires animés

3.A.1 – L'organisation et l'animation par l'agence d'un « rendez-vous de la prospective »

L'agence d'urbanisme organise en cours d'année un atelier participatif appelé « Le rendez-vous de la prospective ». A destination des techniciens des collectivités et des élus, ce temps d'échange a pour objectif d'alimenter les réflexions concernant les grands enjeux du territoire et de notre société, et d'éclairer les choix politiques à venir. L'AudaB associera ses partenaires institutionnels et associatifs à cette démarche, afin de partager et de s'interroger sur les faits d'actualité permettant ainsi d'anticiper leurs conséquences sur notre territoire, et de préparer la ville et les territoires de demain. Le thème sera précisé en fonction de l'actualité ou d'une nécessité d'éclairage.

3.A.2 – Le suivi et la communication des études de l'agence (le 30/30 notamment)

En complément des instances de l'AudaB et de son rapport d'activités, l'agence organisera des séances de restitution de la conduite de missions, d'études en cours ou terminées afin de garantir une information générale et un partage permanent de ses grands dossiers aux représentants de son assemblée générale. Ces restitutions (30 minutes de présentation / 30 minutes de questions-débat) sont également utiles afin de mesurer et d'évaluer le travail fourni par l'agence ainsi que les modes de fonctionnement et de suivi entre l'AudaB et ses partenaires.

3.A.3 – L'animation, la formation, le conseil et l'expertise permanente de l'AudaB

a. Le site internet – communication

Le site internet est la vitrine de l'AudaB : il est mis à jour régulièrement et informe des dossiers en cours, des échéances à venir, il présente des actualités et annonce des événements en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme... En 2017, la création d'un nouveau site internet et d'un extranet sera engagée avec une volonté forte d'une meilleure visibilité moderne et marketing, d'une communication et de modes interactifs plus performants, tout en simplifiant la lecture et l'accès au plus grand nombre.

L'agence, par la mise en place d'un plan de communication, s'assure de la diffusion « maîtrisée » des études auprès des représentants de ses membres sous forme de liste référencée. Cette disposition complète la bonne diffusion de l'information aux instances qui sont le conseil d'administration et l'assemblée générale.

L'AudaB souhaite, par la création de supports de communication ou de publications d'articles notamment, valoriser et démontrer ses savoir-faire, ainsi que l'étendue de ses domaines d'intervention. Cette action permet de promouvoir l'agence auprès de nos membres adhérents, mais également auprès de partenaires ou futurs partenaires, en territoire élargi ou localement, et ainsi développer plus globalement l'image de l'agence et de son territoire.

Ouverte, l'agence se veut un outil d'animations et un lieu d'échanges. Dans ce cadre, elle organise ou collabore à l'organisation de séminaires, de moments de débats, de réseaux partenariaux, ou d'autres événements utiles au rayonnement du territoire, mais aussi à une bonne connaissance de l'activité partenariale de l'agence.

b. Le soutien technique – accompagnement dynamique des territoires franc-comtois

L'AudaB poursuivra son appui à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et à la Région Bourgogne-Franche-Comté et s'investira dans la définition et la mise en œuvre d'un observatoire du foncier à l'échelle régionale et d'un réseau des acteurs de l'aménagement. Cet outil a pour objet de donner un cadre de référence aux collectivités locales pour observer et analyser l'espace dans le but de limiter l'étalement urbain et d'aller vers une gestion économe de l'espace.

Cet appui se fera conjointement avec un accompagnement de la direction départementale des territoires (DDT) et de la Préfecture du département du Doubs concernant la charte départementale de gestion économe de l'espace, l'AudaB étant déjà mobilisée depuis le précédent programme pluriannuel.

c. L'expertise animée en tant qu'acteur public

L'agence apporte en continu sa vision experte dans le cadre de ses compétences auprès de ses membres ou de la fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), ou à leur demande auprès d'acteurs publics ou parapublics. Elle devient ainsi « un réflexe » dans le paysage institutionnel et stratégique local, national ou international. L'agence pourra ainsi, par exemple, intervenir dans un événement de type colloque ou séminaire, animer des groupes de travail ou des clubs, participer à des actions de promotion du territoire, collaborer aux avancées réglementaires ou législatives nationales et européennes, intervenir dans des établissements de formation ou des entreprises locales...

3.1.2 - L'animation de clubs d'étude en communales dans l'agence de Besançon et dans les agglomérations de la région Franche-Comté (Urbanisme et Patrimoine) et des agglomérations de la région Franche-Comté (Urbanisme et Patrimoine)

L'AudaB poursuivra l'animation, avec l'agence d'urbanisme de Bordeaux (A'urba), du club FIAU « culture et patrimoine ». L'objectif consiste à partager, à l'échelle du réseau national des agences d'urbanisme, les méthodes et expériences développées par les chargés d'étude sur les questions de culture et de patrimoine. Dans le cadre des travaux menés par le club FIAU culture et patrimoine, l'AudaB propose d'organiser un club décentralisé à Besançon. L'objectif consiste à traiter collectivement de problématiques qui intéressent directement les partenaires de l'AudaB et à faire bénéficier le territoire d'une journée de réflexions appuyée sur l'intervention de spécialistes. Cette journée doit permettre également une prise de recul ainsi qu'une avancée dans les réflexions collectives portées par le réseau.

3.1.3 - La création et l'animation d'un groupe de travail plurimodal pour le centre de Besançon et la région Franche-Comté

Depuis l'inscription des Fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial, l'AudaB s'est investie dans le temps dans la valorisation du patrimoine culturel et l'élaboration de stratégies de transmission du patrimoine pour ses partenaires.

La réunion du 9 novembre 2016 portant sur les travaux menés par l'AudaB en matière de culture et de patrimoine depuis plusieurs années a montré que les sujets de réflexion se révèlent à la fois nombreux, variés et sollicitent des partenaires de toutes les institutions. Elle a également acté l'idée d'une plateforme d'échanges et de travail local sur ces questions.

3.1.4 - La participation à la création d'un groupe FIAU-transfrontalier et à la rédaction d'un pacte FIAU régional

L'atelier 2 du 37^{ème} colloque de la FIAU qui s'est tenu à Bayonne traitait du fait transfrontalier et du développement des coopérations. L'une des conclusions de l'atelier relayé lors de la plénière de clôture des rencontres portait sur la nécessité de créer un groupe transfrontalier au sein de la fédération qui aurait la charge de développer les missions transfrontalières au sein du réseau, de faire circuler les pratiques en cours... Cet atelier a été animé par les agences d'urbanisme de Dunkerque et de Besançon qui ont manifesté auprès de la FIAU leur intention de s'investir sur ces sujets auprès d'elle. Une réunion début janvier à la Fnau permettra de préciser les contours de l'intervention de l'AudaB sur ce sujet.

3.B – Villes et Territoires observés

3.B.1 - L'accompagnement dans la mise en place du réseau d'observatoire du Grand Besançon - R2O's -

L'AudaB continue d'accompagner les services de la Ville de Besançon et le Grand Besançon dans la mise en place d'un réseau d'outils d'observations territoriales (R2O's).

L'objectif est de faciliter le partage de l'information inhérente aux outils et aux conclusions identifiées, de permettre à chacun de trouver la ressource dont il a besoin, mais aussi de trouver des formes de complémentarité de sorte à améliorer l'acculturation des problématiques identifiées.

3.B.2 - L'observatoire de la mobilité du Grand Besançon

Le service transports de l'agglomération a émis un besoin général, assurer une mission d'observation ciblée concernant l'évolution des mobilités ainsi qu'une liste d'indicateurs à stabiliser : observation des trafics, évolution de l'offre de mobilité, évolution de la fréquentation transports en commun...

3.B.3 - L'observatoire socio-urbain (OSU) de l'agglomération bisontine et l'analyse des besoins sociaux (ABS)

L'AudaB poursuivra la mise à jour de l'OSU et la mise à disposition d'indicateurs socio-urbains permettant aux partenaires de cet outil d'observation de porter un regard fin et pérenne sur ce thème.

En 2017, l'observatoire traitera de façon approfondie des quartiers de Besançon par la publication de synthèses et complètera les synthèses d'agglomération afin de couvrir les nouvelles communes intégrées au Grand Besançon. Il alimentera aussi la partie quartiers de l'analyse des besoins sociaux (ABS) du centre communal d'action sociale (CCAS) de Besançon.

3.B.4 - La politique de la ville : mise en place d'un outil évolutif du contrat de ville de Besançon

Parallèlement, depuis janvier 2015, l'AudaB participe aux travaux menés dans le cadre du contrat de ville pour définir des indicateurs adossés aux objectifs opérationnels de la politique de la ville. Associée aux réflexions partenariales, l'AudaB continuera en 2017 à apporter des conseils concernant la pertinence et la disponibilité des indicateurs proposés.

Suite à cette démarche, l'OSU, outil de veille des disparités et fragilités socio-urbaines, pourra être adapté pour s'articuler au mieux avec de nouveaux besoins générés par le contrat de ville.

3.B.5 - L'observatoire régional de la politique de la ville (ORPV)

La Région Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une grande hétérogénéité en termes de connaissances sur les 58 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle a sollicité l'ensemble des agences d'urbanisme présentes sur son territoire pour homogénéiser la connaissance de ces quartiers.

L'AudaB, accompagné des trois autres agences de la Région Bourgogne-Franche-Comté ont proposé une méthodologie qui s'appuie sur le repositionnement des quartiers dans des dynamiques territoriales à différentes échelles. Cette approche permettra à la Région de préciser la portée de ses actions en termes de politique de la ville et de tendre vers une convergence d'interventions à l'échelle de ce nouveau territoire.

L'AudaB, par sa force en matière de connaissance et ses compétences pluridisciplinaires, veillera à la bonne complémentarité avec l'observatoire national de la politique de la ville (ONPV) créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Parallèlement, ce travail viendra s'appuyer sur les travaux initiés dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville à l'échelle des quartiers de la ville de Besançon (3.B.4). L'année 2017 préparera une proposition de programme pour 2018 et 2019.

3.B.6 - L'observation des effectifs scolaires

L'AudaB renouvelera sa participation à la démarche « périmètres, perspectives et patrimoine scolaire » engagée par la ville de Besançon. Elle assistera la collectivité, comme elle l'a fait en 2016, dans le pilotage de l'observatoire scolaire en mettant à jour les projections et en ajustant la méthodologie si besoin.

De même et plus largement, l'AudaB accompagnera les collectivités membres dans le cadre de réflexions prospectives de leur démographie scolaire.

3.B.7 - Le suivi de la zone franche urbaine (ZFU) de la ville de Besançon

Depuis plusieurs années, l'agglomération et l'État confient à l'AudaB une mission de suivi-évaluation des effets de la ZFU sur le tissu économique de Plaine. Ce travail réalisé en relation étroite avec l'agglomération est présenté chaque année lors d'un comité de pilotage. L'AudaB poursuivra son assistance en 2017 avec une nouvelle méthode d'analyse et d'interprétation.

3.B.8 - L'observatoire départemental de l'habitat du Doubs (ODH)

L'AudaB poursuivra son implication dans l'observatoire départemental de l'habitat en produisant, comme les années précédentes, des supports de connaissances en matière d'habitat. Elle participera au recueil et à l'analyse des indicateurs de suivi-évaluation du PDH approuvé en 2014. Les thèmes traités en 2017 seront définis collectivement dans le cadre de l'ODH pour accompagner la mise en œuvre du PDH et son articulation avec les programmes locaux de l'habitat des communautés d'agglomérations du département du Doubs.

3.B.9 - L'Atlas du patrimoine (espaces de protection patrimoniale dans le département du Doubs)

L'ordonnance n°2013-1164 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique impose la mise en place, au 1^{er} janvier 2020, d'un portail national pour un accès dématérialisé dit « Geoportail de l'urbanisme ». Dans cette optique, l'Etat demande à l'échelle nationale de reprendre les données de l'Atlas du patrimoine (espaces de protection patrimoniale), de les actualiser et de les intégrer à l'outil de traitement de données Agrégés. Dans ce but et dans le but de sécuriser juridiquement les avis émis, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Doubs (UDAP 25) souhaite procéder à un travail d'actualisation et de numérisation des périmètres d'espaces protégés de son territoire. Elle a demandé à l'AudaB de procéder à cette actualisation/intégration en s'appuyant sur une méthodologie ad hoc.

3.B.10 – L'implication de l'AudaB pour le marketing territorial de ses membres

a. Observ'aggio

Les membres de l'Assemblée des communautés de France (AdCF) et la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) ont réalisé ensemble une démarche collaborative sur l'observation des évolutions urbaines des principales agglomérations de France métropolitaine. Cette démarche produite par et pour les territoires dans une logique ascendante est le fruit du travail d'un groupe d'experts issus des agences d'urbanisme et des agglomérations qui s'est réuni depuis plus de deux ans pour produire en commun une cinquantaine d'indicateurs originaux sur les dynamiques en oeuvre dans les métropoles et les communautés françaises de plus de 200 000 habitants. Cette approche s'appuie sur la constitution d'une véritable base de données mutualisée et mise en partage par une trentaine d'agences d'urbanisme.

Dès 2017, l'agglomération du Grand Besançon, malgré qu'elle n'atteindrait pas les 200 000 habitants en 2017, rejoindra les grands territoires analysés dans l'Observ'aggio et l'AudaB contribuera activement à la production en cours et à venir.

b. Au service national

L'AudaB s'investira activement au niveau national dans le cadre des publications visant à promouvoir les agglomérations et les territoires, principalement avec la FNAU et les associations d'élus comme l'AdCF.

3.C – Villes et Territoires explorés

3.C.1 – Les analyses prospectives spécifiques

L'AudaB pourra se saisir d'analyses prospectives ou à la demande de ses membres suivant les nécessités d'éclairage en cours d'année. Les sujets pourront alors être portés à la connaissance du Bureau de l'AudaB, ou le cas échéant le Conseil d'administration, pour une validation à la mobilisation plus ou moins prioritaire et importante d'équipes projets.

En 2017, pourraient être initiées des études de connaissance de l'organisation de l'espace pour une économie et un développement propices au rayonnement et à l'attractivité, comme :

a. La toile industrielle de l'aire urbaine de Besançon

Les entreprises d'un bassin d'emploi constituent des écosystèmes complexes aux multiples interrelations. Peu connues ou visibles, ces relations tissent pourtant en arrière-plan une trame essentielle reliant les entreprises les unes aux autres. La compréhension de ces liens nécessite le développement d'un outil spécifique.

La toile industrielle, outil graphique et numérique, entend mettre en évidence et caractériser ces relations entre entreprises et offrir ainsi une vision d'ensemble de l'économie du territoire.

Outil d'observation et de prospective à destination des acteurs économiques et publics du territoire, la toile industrielle permet de :

- comprendre les liens qui relient les entreprises et les écosystèmes économiques,
- anticiper ou simuler des mutations économiques, agir sur les dynamiques économiques du territoire.

Un événement permettant la présentation du travail mondialement connu de l'agence d'urbanisme de Flandres-Dunkerque permettra d'apprécier les bases de la faisabilité d'un exercice similaire pour l'aire urbaine de Besançon.

b. Réseau énergétique territorial

Le développement des énergies renouvelables, des systèmes de productions (des territoires et habitants de plus en plus producteurs d'énergies), de nouvelles formes de consommation d'énergie (circuits locaux), de nouveaux usages (voitures électriques) conduisent à une évolution du mix énergétique, au bouleversement du système d'acteurs de l'énergie et au développement de nouvelles filières économiques.

Face à des ambitions fortes de transition énergétique des territoires, la nécessité d'une compréhension globale du système énergétique territorial s'impose de plus en plus.

Variante de la toile industrielle, le réseau énergétique s'appuie plus spécifiquement sur l'ensemble des organismes et entreprises de la filière énergétique.

Le réseau énergétique entend mettre en évidence et caractériser ces relations entre entreprises et acteurs. Il offre ainsi une vision d'ensemble de la filière énergétique du territoire.

Outil d'observation et de prospective à destination des acteurs économiques et publics du territoire, le réseau énergétique permettra de :

- comprendre les liens entre les acteurs de l'énergie du territoire,
- anticiper ou simuler des besoins / objectifs énergétiques,
- agir sur les stratégies énergétiques du territoire.

Une nouvelle fois, l'expérience de l'agence d'urbanisme de Flandres-Dunkerque permettra d'échanger et d'évaluer

Les possibilités d'actions similaires dans nos territoires.

3.C.1 – Les cultures sportives

Les cultures sportives s'approprient de plus en plus l'espace de la ville et des campagnes, et rythment le temps et l'économie de nos territoires. Les sports de compétition de plein air se sont développés, le spectacle sportif envahit nos villes et nos champs, et les désirs de mouvement et de nature se sont accentués. Ce phénomène croissant, voire exponentiel, concerne toute la société française mais prend des accents différents suivant les régions. Nous avons dans celle de Besançon la chance d'une multitude de conjonctions de facteurs humains et de paramètres naturels particulièrement propices au développement de nouvelles pratiques, de nouveaux modes de vie, d'un marketing et d'une économie territoriale à saisir très rapidement. Les sports de compétition et de loisirs se croisent, l'innovation technologique s'en mêle, la diététique et la santé sont des valeurs porteuses, la formation et la recherche complètent un système socio-économique encore bien trop négligé.

L'AudaB apportera en 2017-2019 un éclairage afin de surfer sur cette vague sportive qui s'invite dans nos rues et qui concerne tous les âges de la vie. L'expérience d'agences d'urbanisme, comme celle de Bordeaux, permettra d'évaluer les actions possibles pour nos territoires, voire à l'échelle régionale.

3.C.2 – L'université acteur économique du territoire

L'université est un acteur incontournable du développement économique des territoires dans lesquels elles sont implantées. Grâce à l'activité notamment de ses salariés et surtout de ses étudiants, sa contribution au développement économique est considérable. Un éclairage concernant les relations du poids économique de l'université avec le tissu économique local, l'impact sur la vie culturelle, sociale... et la contribution au rayonnement et à l'attractivité locale, est une entrée pour une étude intéressante et exploratoire que l'AudaB pourrait mener en 2017-2019. Un travail en 2016 concernant le poids économique des universités rennaises réalisé par l'agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise pourrait servir d'exemple pour mieux appréhender cet exercice complexe d'analyse d'un système économique particulier.

3.C.2 – Les études complémentaires ou hors programme de travail partenarial

L'AudaB pourra également répondre à des études complémentaires au programme de travail partenarial, ou à des appels d'offre et des appels à projet dont les sujets peuvent contribuer non seulement à participer au projet général de l'agence et donc favorablement aux politiques publiques de nos membres, mais également à l'équilibre financier de l'AudaB permettant de garantir une ingénierie générale durable.

3.D – Le système d'information territorial de l'AudaB

Dans le cadre de ses missions permanentes et transversales, l'agence capitalise des données cartographiques et statistiques très diverses. L'objectif de ces ressources indispensables est d'alimenter les études internes. Elles permettent également et notamment de développer un système d'observation général permettant un environnement de connaissances permanent et dynamique. Cette matière à observer alimente l'ensemble du système d'observation, mais également toute approche prospective ou analytique nécessaire en cours d'année, comme par exemple des notes prospectives ou des chiffres clés.

Enfin, depuis plus de 15 ans, l'observation multi-territoires et, à travers elle, la mise à disposition de données et d'analyses croisées, est un service historique majeur de l'agence à ses membres. Dans cette même dynamique, un système d'information et d'observation au service des projets de territoire est constitué. Il aura comme principaux objectifs de constituer le socle du dispositif d'observation pour les projets de territoire et de conforter une observation territoriale à la fois longitudinale et multi-échelle.

Au travers d'une observation toujours plus stratégique et transversale de l'agence, la principale mission de ce système d'information et d'observation sera d'anticiper les transformations territoriales et sociales.

Le fonctionnement au quotidien de l'AudaB : de l'ambition de son projet d'entreprise à la mise en œuvre de son programme de travail

Les instances de l'AudaB, la comptabilité, les ressources humaines, la formation, le secrétariat, les moyens généraux, la documentation, le suivi de l'activité...

Une agence d'urbanisme c'est d'abord la proposition, l'adoption, puis la conduite d'un projet d'entreprise, essentiel au fonctionnement et au sens impulsé à la structure. Ce projet est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, sous gouvernance du Conseil d'administration, lui-même mandaté par l'Assemblée générale. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison.

Les missions et les études annuelles, relatives au programme partenarial de travail, ne pourraient être réalisées sans l'encadrement et la gestion comptable, administrative et logistique de l'association. Par leur rôle central, les fonctions « transversales » participent ainsi à la performance globale de l'agence et sont donc incontournables. Empreintes de responsabilités importantes, ces missions garantissent la sécurité, l'intégrité juridique et sociale de l'AudaB.

Faisant partie intégrante de l'activité, une petite équipe de Direction pilotée par le Directeur œuvre ainsi quotidiennement au fonctionnement optimisé de l'AudaB, avec un investissement semblable à celui dédié à toutes les lignes d'études du programme. Cette équipe est au service des instances de l'AudaB et dirige les missions ; elle est disponible et réactive auprès de la Présidence.

Les principales activités des fonctions « transversales » sont brièvement présentées ci-dessous, mais ne constituent pas un descriptif exhaustif, car les journées sont également parsemées d'imprévus et de nouveautés, de réactivité et d'adaptation. Mais elles démontrent bien la pluralité du quotidien des métiers de Direction et d'administration.

1. Les instances de l'AudaB

Conformément à ses nouveaux statuts validés fin 2016, l'AudaB se doit de tenir et animer régulièrement ses instances. Assemblées générales, conseils d'administration et bureaux sont en effet les organes de décision, de gestion et de validation de l'activité de l'agence. Moments privilégiés de rencontre avec les membres de l'AudaB, leur organisation requiert une attention particulière et nécessite une préparation conséquente en amont. Du choix de la date, à la logistique en passant par la rédaction de documents de travail, les fonctions administratives de l'agence travaillent ensemble pour offrir des conditions optimales au déroulement de chaque instance.

2. La comptabilité

La tenue de la comptabilité est assurée en interne jusqu'au bilan, établi par un expert-comptable, conformément aux obligations légales. Les comptes annuels sont également certifiés par un commissaire aux comptes en assemblée générale. Au-delà des écritures comptables, cette mission comprend également l'élaboration et le suivi du budget de l'agence, la gestion des subventions et cotisations, le suivi de la trésorerie, la consultation de fournisseurs... Elle s'inscrit dans un objectif de rigueur et de stabilité et nécessite, pour cela, un contrôle régulier.

3. Les ressources humaines

La gestion du personnel comprend deux aspects différents : un suivi administratif au quotidien (contrôle du temps de travail, congés, absences, contrats...) mais aussi l'établissement, en interne, des bulletins de salaire et de toutes les obligations afférentes. Divers tableaux de bord de suivi sont également élaborés. Cette mission nécessite, par ailleurs, une veille sociale et juridique. La sécurisation des procédures en matière de gestion du personnel est en effet une préoccupation essentielle de l'AudaB.

Des relations sont notamment établies avec le service de médecine du travail ainsi que l'inspection du travail afin de garantir la bonne application des réglementations en vigueur. Il en va de même avec un cabinet juridique externe, qui peut de façon ponctuelle, conseiller et garantir la bonne application du droit du travail.

La représentation du personnel est assurée par un délégué du personnel titulaire, consulté et informé de toutes les décisions prises en matière de gestion du personnel. Des réunions mensuelles avec le Directeur sont également organisées.

4. La formation

La formation professionnelle et la valorisation des compétences est une volonté marquée de l'AudaB. Ainsi, au-delà des obligations légales, l'agence vise une professionnalisation accrue de ses salariés par des actions de formation individuelle ou collective. La gestion administrative de la formation comprend l'établissement d'un plan de formation à l'issue d'entretiens professionnels, les relations avec les organismes collecteurs et le montage de dossiers d'aide au financement.

La formation peut également consister en échanges d'expériences internes ou externes, comme par exemple la participation à des clubs FIAU et l'accueil régulier de stagiaires.

5. Le secrétariat

Le secrétariat est l'interlocuteur privilégié des partenaires et membres de l'AudaB. Il assure les tâches relatives à l'accueil physique et téléphonique. Il est également garant du traitement du courrier, de l'organisation de réunions et de rencontres, de la gestion des agendas, de la production de documents internes et, de façon générale, c'est un support administratif à l'ensemble des salariés de l'AudaB.

6. Les moyens généraux

L'AudaB s'occupe aussi de la gestion et du suivi des moyens généraux de l'agence, c'est-à-dire l'ensemble des services nécessaires au fonctionnement optimal de l'agence.

On peut citer entre autres :

- le parc informatique : un plan de gestion rigoureux est élaboré, permettant d'anticiper les besoins et prévoir les investissements à venir. L'objectif est également de bénéficier en permanence de matériel de qualité ;
- le parc automobile : les véhicules de service sont indispensables à la réalisation de l'activité de l'agence. Ils se doivent d'être entretenus et contrôlés régulièrement, dotés de tous les équipements nécessaires à la sécurité du personnel qui les utilise ;
- les locaux : cela comprend leur entretien quotidien (contrat de nettoyage), et les réparations ponctuelles ou investissements nécessitant une intervention externe. Mais aussi de façon générale, le maintien d'un niveau de confort suffisant et la garantie de la sécurité pour les salariés de l'AudaB ;
- les divers achats de matériel et de fournitures de bureau.

Cette gestion des moyens généraux comprend également une part importante d'imprévus à régir en cours d'année comme les pannes, les dysfonctionnements et les incidents divers.

7. La documentation

L'agence dispose de ressources documentaires, internes ou externes. Organisées en bases de données, elles sont un outil précieux pour les équipes « projets ». Elle gère également divers abonnements à la presse ou à des revues spécialisées, afin de disposer d'un bon niveau d'informations.

Bénéficiant d'un financement majoritairement public, l'AudaB se doit de verser sa production aux archives départementales du Doubs. Un tableau de gestion précis portant sur tous les documents administratifs ou d'études de l'AudaB a été élaboré en partenariat avec cette institution. Il est désormais mis à jour annuellement, afin d'organiser verbatim ou destruction de documents. Il est également nécessaire de déclarer les publications en « dépôt légal ».

8. Le suivi de l'activité

L'AudaB suit de façon régulière l'état d'avancement du programme partenarial de travail. Outre une comptabilité analytique trimestrielle très précise qui complète un tableau de référence des études en comptage jours, un bilan d'étape est réalisé en milieu de chaque année. Enfin, le rapport d'activités annuel présente l'ensemble des études et projets menés sur l'exercice.

De façon générale, les membres et partenaires sont étroitement associés à l'élaboration du programme partenarial annuel de travail, ainsi qu'à son avancement tout au long de l'année, par des réunions, des comités techniques, etc.

En outre, des réunions d'équipe, organisées régulièrement en interne, permettent à l'ensemble des salariés de présenter l'état d'avancement des dossiers en cours et mentionner les échéances importantes à venir.

L'ensemble de ces fonctions supports garanti le bon fonctionnement et une gestion saine de l'association, mais elles incluent également la définition de la stratégie globale de l'AudaB, synthèse des stratégies de ses membres, et sa mise en œuvre opérationnelle.

Initié depuis 2012, le « projet de développement » de l'AudaB, pour un partenariat et un territoire élargis, se poursuit essentiellement en centre Franche-Comté avec pour cœur l'aire urbaine de Besançon, tout en intervenant si besoin et plus largement en Bourgogne-Franche-Comté, voire en Suisse.

*Un tableau détaillé des études est annexé au présent document.
Il est complété par des fiches projets dont les contenus sont vivants et évolutifs pouvant être actualisés en cours d'année avec les services techniques de nos membres adhérents.
Le nombre de fiches étant très important, celles-ci seront accessibles par des liens internet.*